



Brussels Studies

La revue scientifique pour les recherches sur Bruxelles /
Het wetenschappelijk tijdschrift voor onderzoek over
Brussel / The Journal of Research on Brussels
Collection générale | 2025

Vivre dans les interstices. La dynamique sociale autour de la végétation spontanée à Bruxelles

*Leven in spleten en kieren. De sociale dynamiek rond spontane vegetatie in
Brussel*

Living in the gaps. The social dynamics of spontaneous vegetation in Brussels

Alexia Jonckheere et David Scheer



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/brussels/8732>

DOI : 10.4000/15bfa

ISSN : 2031-0293

Traduction(s) :

Living in the gaps. The social dynamics of spontaneous vegetation in Brussels - URL : <https://journals.openedition.org/brussels/8780> [en]

Leven in spleten en kieren. De sociale dynamiek rond spontane vegetatie in Brussel - URL : <https://journals.openedition.org/brussels/8794> [nl]

Éditeur

Université libre de Bruxelles - ULB

Référence électronique

Alexia Jonckheere et David Scheer, « Vivre dans les interstices. La dynamique sociale autour de la végétation spontanée à Bruxelles », *Brussels Studies* [En ligne], Collection générale, document 210, mis en ligne le 10 décembre 2025, consulté le 10 décembre 2025. URL : <http://journals.openedition.org/brussels/8732> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/15bfa>

Ce document a été généré automatiquement le 10 décembre 2025.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Vivre dans les interstices. La dynamique sociale autour de la végétation spontanée à Bruxelles

Leven in spleten en kieren. De sociale dynamiek rond spontane vegetatie in Brussel

Living in the gaps. The social dynamics of spontaneous vegetation in Brussels

Alexia Jonckheere et David Scheer

NOTE DE L'AUTEUR

Financements : politique scientifique fédérale belge (BELSPO, BRAIN-be 2.0), projet « Criminal behavior against biodiversity » (CRIM-BIODIV, 2021-2023)

Introduction

- 1 La nature en ville est plurielle, se matérialisant sous des formes végétales, animales ou minérales [Bourdeau-Lepage, 2019 : 904]. Elle s'observe dans des habitats maîtrisés ou délaissés [Brun *et al.*, 2017] comme les jardins, les espaces verts ou les friches industrielles, mais également dans les interstices des matériaux qui composent la ville. Sur les trottoirs ou les murets se déploient des herbes folles, des débordements végétaux [Lizet, 1989]. Cette nature végétale non domestiquée fait l'objet de la présente contribution. Il ne s'agit pas ici de la recenser comme ont pu le faire depuis des siècles les botanistes qui se sont penchés sur la flore urbaine [Mathis, 2022 ; Machon *et al.*, 2022], mais d'en proposer une approche microsociologique, au sein l'espace urbain bruxellois.
- 2 Nous considérons que la vie qui se développe dans les interstices constitue une « situation problème » sur le plan de la protection de la biodiversité : en termes de

politique publique ou de gestion citoyenne, faut-il détruire ou laisser vivre une végétation pouvant être considérée comme envahissante, voire nuisible ? Nous avons étudié cette situation précise dans le cadre d'un projet de recherche d'envergure (le projet CRIM-BIODIV¹) aux côtés d'autres cas d'atteintes (réelles ou potentielles) à la biodiversité, tels qu'un projet industriel implanté dans une zone naturelle, la dégradation de prairies permanentes par la mise en culture de sapins de Noël, la pollution d'une étendue d'eau par des égouts urbains, les dérives en matière de chasse, etc. En tant que criminologues, l'intérêt scientifique porté à ces atteintes environnementales s'appuie sur un constat relativement simple : la biodiversité est attaquée sans qu'une politique criminelle globale ne soit pensée pour la protéger. En Belgique, cet état de fait est renforcé en raison notamment de la complexité du paysage institutionnel ayant entraîné la régionalisation d'une majeure partie des compétences en matière d'environnement. Les changements climatiques et la crise sanitaire liée au COVID-19 mettent pourtant en exergue la nécessité de porter attention à des éléments essentiels liés à la biodiversité, comme le besoin vital d'espaces naturels et de végétalisation urbaine et d'une meilleure répartition spatiale de ces espaces, l'information relative des citoyen·nes, les postures d'adhésion et de résistance aux normes ou encore les marges de manœuvre laissées aux acteurs chargés d'en sanctionner les manquements.

- 3 Nous étudions ainsi les (in)actions humaines qui causent des dommages à la nature, à partir du triple constat qui a donné naissance à la criminologie environnementale : les crimes² contre la nature sont fréquents, graves et peu sanctionnés [Salle, 2019]. Nous privilégions une approche de terrain pour y observer, au plus près des pratiques et des personnes concernées, l'attention (ou non) portée à la biodiversité et le sens que prend sa défense, en nous inscrivant dans la perspective d'une criminologie de la réaction sociale : nous ne nous demandons pas pourquoi et comment l'être humain (ou, par extension, la société) détruit l'équilibre environnemental, mais comment il réagit à ces destructions [Scheer, Mahieu et Jonckheere, 2024].
- 4 Dans la Région de Bruxelles-Capitale, tant les administrations communales que l'administration régionale sont en charge de politiques publiques relatives à la végétation. Elles concourent à la gestion du végétal par l'entretien des espaces publics, l'aménagement ou le réaménagement de ces espaces, les conditions particulières imposées dans le cadre de la délivrance de permis, l'information du public, le soutien à des projets particuliers, etc. Les citoyen·nes participent également à la gestion des végétaux urbains, à travers des initiatives individuelles ou collectives, formelles ou informelles, lesquelles sont parfois soutenues, voire initiées, par les associations environnementales actives sur le territoire bruxellois³, en partenariat (ou non) avec les autorités publiques bruxelloises. La création de bacs potagers ou floraux, la végétalisation de façades ou de pieds d'arbres sont autant d'exemples d'actions citoyennes soutenant le végétal urbain à Bruxelles⁴.
- 5 L'une de ces initiatives a retenu notre attention. Elle s'intitule « Fleurs de trottoir » (depuis 2020), initiative étroitement liée aux promenades de découvertes botaniques « Belles de ma rue » (depuis 2018). « Fleurs de trottoir » est un projet de sensibilisation organisé par une autorité publique (Bruxelles Environnement) et deux associations (Natagora et le Centre d'Écologie Urbaine). Il consiste en l'organisation, au sein de toutes les communes bruxelloises, de balades d'initiation à la botanique, axées sur les plantes sauvages qui fleurissent spontanément en ville. L'inscription s'y fait sur base

volontaire, la participation est gratuite, limitée à une quinzaine de participants par sortie lors desquelles chacun d'entre eux se voit remettre un « carnet de plantes » permettant l'identification de 25 plantes fréquemment rencontrées sur les trottoirs bruxellois⁵. Parfois qualifiés de « mauvaises herbes », ces végétaux sont au contraire ici considérés comme un signe de qualité de notre environnement, notamment depuis l'interdiction de l'utilisation des pesticides dans les espaces publics.

- 6 Lorsque nous marchons en ville, nous les frôlons et nous les piétons. Ces fleurs, plantes et autres pousses sont encore souvent assimilées aux indésirables qui dégradent la ville et le paysage urbain. Nous avons cherché à comprendre les (in)actions dont elles font l'objet, en participant à l'une de ces balades citoyennes organisées dans le cadre du projet « Fleurs de trottoir ». Au cours de celle-ci, nous avons privilégié une approche relationnelle et microsociale pour observer l'attention portée à la biodiversité et le sens que prend sa protection ou la sensibilisation citoyenne à son égard.

L'étude de cas, un des vecteurs de l'analyse scientifique

- 7 L'étude de la végétation spontanée à Bruxelles, réalisée principalement à travers cette promenade d'initiation citoyenne sur les « Fleurs de trottoir », s'inscrit dans le cadre du projet de recherche CRIM-BIODIV : comme évoqué en introduction, nous y avons analysé des situations dites problématiques, issues de la cohabitation des êtres vivants, humains et non-humains, sur un même territoire. Parmi les 15 études de cas réalisées, le projet de sensibilisation sur la végétation spontanée à Bruxelles a été retenu sur la base de critères de différenciation relatifs notamment à son caractère urbain, à la sensibilisation comme mode d'action prioritaire, aux remises en question liées à l'aménagement du territoire (ici, bruxellois).
- 8 Comme pour chacun des cas étudiés, notre démarche méthodologique a d'abord consisté à identifier et relever les traces médiatiques, administratives et juridiques de la situation observée ; ensuite, à cartographier les acteurs en présence et réaliser des entretiens avec les principales personnes concernées pour appréhender leurs perceptions du cas traité et, enfin, à se rendre sur le terrain pour observer le cours d'une action liée à ce cas. Nous avons ainsi mené une analyse documentaire, en consultant notamment la littérature grise portant sur cette campagne de sensibilisation en particulier ou sur d'autres projets de végétalisation à Bruxelles (brochures, sites web). Nous avons ensuite mené des entretiens approfondis avec trois responsables bruxellois : deux personnes en charge de la mise en place et/ou de la coordination du projet « Fleurs de trottoir » au sein respectivement d'une administration communale et de l'administration régionale (ci-après identifiées « Responsable 1 » et « Responsable 2 ») et une troisième personne engagée dans des projets de (re)végétalisation urbaine, au sein d'une administration communale (« Responsable 3 »). Enfin, nous avons participé à une balade organisée au sein d'une commune bruxelloise, en nous y inscrivant comme simples citoyen·nes⁶. L'ensemble du matériau recueilli nous a permis de donner sens aux interactions observées autour de la végétation spontanée à Bruxelles, de faire émerger les représentations ou les émotions qui en transparaissent, tout en étant attentifs aux savoirs locaux [Sabourin, 1993] et au contexte d'émergence de ces actions de sensibilisation [Hamel, 1998].

- 9 Bien qu'étant circonscrite, cette étude de cas montre combien la place laissée aux « mauvaises herbes » dans la ville relève d'une dynamique sociale dont trois dimensions sont particulièrement observables. Une dimension émotionnelle tout d'abord⁷, dans laquelle la végétation spontanée doit s'accommoder de la charge émotionnelle différenciée dont est porteuse chaque espèce vivante, certaines recevant plus d'attention que d'autres. L'action autour de la végétation spontanée vise alors à créer un lien, à mobiliser l'attention, à générer de l'empathie ou de la sympathie... autrement dit, à émouvoir pour laisser vivre (1. *Dimension émotionnelle*). Une dimension cognitive ensuite : il s'agit de renforcer les savoirs citoyens (par exemple, en termes d'identification des végétaux) pour convaincre et relever le niveau d'adhésion à la présence de la végétation en ville, en particulier par des actions de sensibilisation (2. *Dimension cognitive*). Enfin, une dimension utilitaire est également observable : l'acceptation de la nature en ville (ici, la végétation spontanée ou non) semble corrélée à l'image d'une nature qui rend les services dont nous, humains, avons besoin (réduction de la température en ville, perméabilisation des sols, etc.) (3. *Dimension instrumentale*). Notre étude montre que la dynamique sociale autour de la végétation spontanée à Bruxelles évolue en fonction de ces trois dimensions qui sont au cœur du travail des responsables des campagnes de végétalisation et de protection de la végétation spontanée, et se reflètent dans leurs propos et les outils de sensibilisation qu'ils-elles ont mis en place.

1. La dimension émotionnelle

- 10 « Éveiller l'émotion chez les gens » : au sein de l'administration régionale, l'objectif du projet de sensibilisation « Fleurs de trottoir » est clairement posé, avec comme résultat attendu de « donner envie de ne plus arracher toutes les plantes » (Responsable 2). Un changement de comportement est ainsi explicitement espéré, à la suite non pas d'une menace de sanction, mais d'une incitation douce. C'est la technique du « nudging » [Thaler et Sunstein, 2008 ; Flückiger, 2018] ; en l'espèce, il s'agit d'informer davantage et/ou d'éveiller la sensibilité des citoyen·nes pour favoriser un meilleur choix de leur part, de façon autonome. La sensibilisation au cœur du projet « Fleurs de trottoir » vise ainsi à changer le regard, en permettant aux yeux citoyens de voir dans la végétation spontanée des (futurs) fleurs, fussent-elles « de trottoir ».

Quand on voit des plantes dans le pavé, dans le bord de rue, qu'on appelle des mauvaises herbes, ça n'est pas toujours ça. Et des documents comme cela [NDLR : référence au « carnet de plantes » remis à chaque personne participant à la balade organisée dans le cadre du projet « Fleurs de trottoir »] permettent de voir qu'il y a des fleurs qui en sortent. Je pense que l'information importante qui doit sortir, c'est ça.

Responsable 1, administration communale, 05/10/2022

- 11 Le processus de sensibilisation fait régulièrement appel au registre des émotions. Lors de la balade urbaine à laquelle nous avons participé, la description d'une nature fragile, qui nécessite donc une protection particulière, était ainsi d'emblée mise en avant. Le guide a pris l'image d'une toile d'araignée pour évoquer l'effondrement écologique : « on pèse trop dessus, elle s'effondre ! ». Pour suspendre le geste (souvent irréflecti) d'arracher des « fleurs de trottoirs », la même voie est empruntée : il s'agit d'accroître les connaissances citoyennes, de sorte que ces fleurs puissent être nommées ; autrement dit, qu'elles puissent se voir reconnaître une identité et, partant, une

existence. L'objectif est que cette reconnaissance éveille les consciences en touchant la corde sensible : une pousse identifiée sera sans doute moins facilement arrachée. En s'appuyant sur les émotions, ce type de sensibilisation est de nature à transporter les passant·es de l'indifférence à l'attention⁸. Le psycho-criminologue Ch. Debuyst a montré à cet égard combien notre connaissance de la réalité fait l'objet d'un filtrage, marqué par notre sensibilité. Nos rapports au monde sont dominés tantôt par la défense, tantôt par l'attraction ou la sympathie, suscitant des « mécanismes psychologiques déterminant la manière dont l'objet valorisé est vu ou est connu » [Debuyst, 1985 : 27-28 ; voir également Adam et Englebert, 2016]. Connaître une espèce vivante, c'est en reconnaître l'identité : un pas est ainsi déjà franchi vers son acceptation, voire vers sa protection. La conservation des espèces est en effet étroitement liée aux émotions qu'elles suscitent. Sur la base de ce constat, des chercheurs de l'Université d'Hasselt ont récemment eu l'ambition de construire des bases de données sur la perception humaine des espèces végétales et animales. Si la perception des premières reste à ce jour largement ignorée, la perception des secondes a déjà fait l'objet de diverses études, même si le charisme des mammifères est mieux documenté que celui d'autres vertébrés tels que les oiseaux ou les poissons – et *a fortiori* que celui des invertébrés [Nguyen *et al.*, 2023]. L'enquête menée par l'équipe d'Hasselt sur les espèces végétales s'appuie sur six traits évalués pour chaque espèce : la familiarité, l'impression visuelle, la beauté, le statut de menace, l'importance pour les humains et l'importance pour l'écosystème. En encourageant la population à partager ses perceptions sur de telles espèces, l'étude, toujours en cours, vise à mieux comprendre les biais de perception et à orienter les stratégies de conservation de la nature⁹.

- 12 Ce lien, entre les émotions suscitées par une espèce et sa protection, les organisateurs des balades urbaines l'ont bien compris :

Ces balades permettent de dire « Bah, voilà cette petite plante-là qui a l'air tout à fait quelconque, ben en réalité c'est une plante médicinale ! ». Donc c'est le fait de décrire ou d'expliquer un petit peu l'intérêt que la plante peut avoir, aussi pour la biodiversité. Et ça change le regard des gens sur la plante elle-même. Et nous c'était ça aussi qui nous intéressait beaucoup. Donc donner envie aux habitants chez eux, devant chez eux, de ne plus les arracher. Enfin en tout cas pas forcément tout ce qui pousse, quoi !

Responsable 2, administration régionale, 04/10/22

- 13 Surprise née de l'intérêt d'une plante, désir d'en connaître davantage, excitation suscitée par cette découverte, inquiétude ou tristesse face à la fragilité d'une plante, espoir de la sauver : voilà quelques émotions qui peuvent découler de la curiosité qu'aiguisent les balades urbaines.
- 14 Notre observation d'une de ces promenades nous permet en outre d'en souligner le caractère amplificateur, en termes de public visé, mais également d'objet de sensibilisation. Comme évoqué ci-dessus, les balades ont permis de sensibiliser non seulement les personnes inscrites, mais également les passant·es, intrigué·es par la contemplation collective d'une brindille émergeant du trottoir. À différentes reprises, notre groupe s'est agrandi par ces participant·es éphémères, ce qui est de nature à entraîner une propagation des savoirs et des émotions par un effet « boule de neige ». Les balades urbaines permettent également de sensibiliser les citoyen·nes à l'existence d'espaces publics partagés, en faisant écho à d'autres initiatives comme celle de l'aménagement de ces « petits bacs de toutes les couleurs gérés uniquement par les jeunes de la cité » (Responsable 1). De telles initiatives permettent de maintenir le

contact des citoyens avec la nature, en tentant d'éviter une déconnexion pouvant diminuer leur capacité à identifier les espèces vivantes et ainsi à réduire leurs actions en vue de les protéger [Bashan *et al.*, 2021]. Un responsable communal en charge des projets de végétalisation (Responsable 3) soulignait en outre qu'avec de telles initiatives, « tu peux déjà faire vivre ou survivre beaucoup d'espèces au sein de ta commune ».

2. La dimension cognitive

- 15 Reconnaître le végétal pour accepter sa présence n'est qu'une étape dans le processus de végétalisation urbaine : les autorités publiques et les associations – notamment celles rencontrées lors de cette étude de cas – agissent également pour convaincre les citoyen·nes de participer activement au processus, en s'impliquant au niveau de leur quartier. Les projets y sont multiples et diversifiés, visant également à créer du lien entre les habitant·es : « Impliquer les communautés locales dans la conception et la gestion des espaces verts favorise le sentiment d'appartenance et encourage l'utilisation de ces espaces »¹⁰. L'action y est collective, elle permet les initiatives, favorise les échanges et renforce les connaissances et compétences individuelles en termes de protection de la biodiversité. Le développement des jardins partagés en offre un exemple : destinés notamment à renforcer les liens sociaux de proximité, ils permettent aux habitant·es d'expérimenter la culture de plantes alimentaires ou ornementales ou encore, de suivre des ateliers pratiques (jardinage en carré, fabrication de nichoirs à insectes...). La promotion des « fleurs de trottoir » s'inscrit ainsi dans le cadre d'un processus plus vaste visant à susciter une large adhésion et implication autour de projets de végétalisation. Ils ne peuvent toutefois aboutir qu'à la suite de compromis prenant en compte les points de vue des parties. Les responsables des actions de végétalisation urbaine nous expliquent ainsi les équilibres à rechercher. Laisser des zones en ville dans lesquelles la nature peut se déployer sans intervention humaine génère dans certains cas de nombreuses plaintes liées au sentiment d'abandon des espaces publics par les autorités locales. Les « mauvaises herbes » sont assimilées à quelque chose de sale, « qui nuit à la propreté de la ville » [Menozzi, 2007 : 148]. Un bioingénieur recruté spécifiquement pour mettre en place des espaces végétalisés dans la commune (Responsable 3) observe que ses compétences sont largement sous-exploitées : son travail quotidien consiste plus à rendre la nature acceptable en ville qu'à rendre la ville réellement plus accueillante pour la nature. Il s'agit dans cette perspective de diffuser des informations appropriées (au moyen notamment de panneaux explicatifs), de délimiter les friches et d'en circonscrire la taille, de veiller à l'esthétique des espaces verts ou encore d'en baliser l'accès.
- 16 La végétation spontanée n'est d'ailleurs pas seule à se développer dans les interstices urbains ; des espèces animales s'y plaisent aussi. Des « abeilles de trottoirs » ont ainsi été étudiées sur le territoire des communes bruxelloises [Noël *et al.*, 2022 ; Pauly, 2019]. Elles nidifient dans les trottoirs, des petits tas de sable rendant visibles leurs activités. Une étude commanditée par Bruxelles Environnement a analysé le phénomène, avec la participation de citoyen·nes sollicité·es pour établir un recensement des sites de nidifications. La recherche a débouché sur des recommandations en termes d'aménagement : « Le compromis possible est donc de privilégier le confort du piéton sur les cheminements naturels des piétons, à savoir le long des façades (...). Sur la

périphérie de ces zones, des structures plus favorables à la nidification des abeilles peuvent être proposées. Une autre solution est de créer et/ou maintenir une bande végétalisée en bord de trottoir » [Smets et Van Damme, 2021 : 6]¹¹.

- 17 Laisser place à une vie dans les interstices, que ce soit sous une forme végétale ou animale, relève ainsi tout autant (voire davantage) de facteurs sociaux – l’adhésion des citoyen·nes en premier lieu – que de facteurs strictement environnementaux ou techniques [El Jai et Pruneau, 2015]. Notre étude, à portée limitée, laisse toutefois dans l’ombre les effets différenciés que peut entraîner un projet de sensibilisation comme celui relatif aux « Fleurs de trottoir », en raison notamment de perceptions contrastées au sein de diverses catégories de population¹². Il est dès lors intéressant d’observer que d’autres recherches ont pu mettre en évidence le fait que la présence des mauvaises herbes est davantage tolérée par les personnes plus jeunes et par les classes moyennes et supérieures ; « elle est alors connotée à une idée de naturel qui peut contrebalancer le formalisme du "béton" » [Menozzi, 2007 : 149].
- 18 La sensibilisation de la population à la végétation spontanée suppose également des dispositifs visuels, présentés et discutés dans l’espace public, à l’instar du film « Mauvaises herbes » de Catherine Wielant (2013) qui interroge les tags qui fleurissent sur les murs bruxellois comme les plantes surgissent des dalles de béton¹³ ou encore, de cette exposition de photographies d’espèces animales (renards, moineaux...) qui spontanément s’offrent au regard des êtres humains¹⁴.

Ça montre un peu tous les petits animaux qu’on peut croiser, et parfois on ne se rend pas compte qu’il y en a autant dans les villes. Et la cohabitation : parfois ils viennent à nos fenêtres, ils vivent dans nos maisons...

Responsable 1, administration communale, 05/10/22

- 19 À partir de dispositifs visuels et autres représentations, la mise en scène des espèces végétales et animales qui composent la nature en ville relève, comme « Fleurs de trottoirs », des actions de sensibilisation à la biodiversité. Une analyse sur les tendances de cette mise en exposition de la biodiversité dans les muséums, parcs zoologiques ou maisons de l’environnement¹⁵ regroupe ces initiatives sous le triptyque « faire connaître, faire comprendre, faire agir » [Quertier et Girault, 2010 : 49]. Un des responsables des actions de végétalisation urbaine (Responsable 1) nous confiait : « Faire accepter aux citoyens que la ville n’appartient pas qu’à eux ; c’est là que l’effort de sensibilisation est important ». La notion même de ville induit l’idée d’une cohabitation, car « ce qui fait une ville, son urbanité, ne tient pas uniquement à la présence de populations humaines spécifiques, mais aussi à l’agencement des éléments non humains, dont la végétation » [Menozzi, 2007 : 147].
- 20 Pas plus que la dimension émotionnelle, la dimension cognitive ne peut ainsi être ignorée lorsqu’il s’agit de favoriser l’adhésion des citoyen·nes sur la présence d’une végétation spontanée en milieu urbain. Il y a lieu enfin de tenir compte d’une dimension instrumentale qui vient interroger les motivations sous-jacentes aux actions de sensibilisation.

3. La dimension instrumentale

- 21 Comme évoqué ci-dessus, le message essentiel porté par les actions de sensibilisation étudiées est la cohabitation des humains et des non-humains dans l’espace urbain. Il s’agit de persuader les citoyen·nes que la ville doit être partagée par toutes les formes de

vie. Cependant, l'argument de la défense de la biodiversité « pour elle-même » ne trouve pas toujours d'écho auprès des autorités publiques et des habitant·es, estime ce représentant de l'administration régionale :

On se rend bien compte que défendre la nature pour la nature, ou défendre la biodiversité pour elle-même, ça ne passe pas toujours, notamment auprès des politiques. Donc on travaille beaucoup sur les services écosystémiques, parce que c'est démontré de manière un peu plus économique ou scientifique que la nature nous rend des services. Et donc, on peut espérer un peu plus de tolérance.

Responsable 2, administration régionale, 04/10/22

- 22 Les messages diffusés à la population bruxelloise attirent ainsi explicitement l'attention sur l'intérêt à prendre soin du végétal en raison des services qu'il rend, comme en témoigne cet extrait issu d'un site web consacré aux aides à des projets citoyens à Bruxelles : « En ville, la nature peut aussi jouer un rôle fondamental de réduction des températures (effets d'îlots de chaleur urbains) dans un contexte de réchauffement climatique, et de captation des particules fines pour une meilleure qualité de l'air que nous respirons. Préserver le plus de végétation et de biodiversité possible à Bruxelles est donc un enjeu fondamental pour la qualité de vie de tous ses habitants »¹⁶.
- 23 La nature peut donc venir « au secours de la ville », dans un contexte de changement climatique [Bourdeau-Lepage, 2023]. Mais elle peut également agir au niveau individuel : prendre soin du végétal améliore la santé des habitant·es (réduction du stress, influence positive sur les affections cardiovasculaires, les douleurs de nuque et de dos...) et la qualité des liens sociaux (sentiment d'intégration sociale) [voir par exemple Machon *et al.*, 2022 ; Bourdeau-Lepage, 2019 ; Van Meerbeek, 2014]. Un autre site web¹⁷ destiné aux Bruxellois·ses et consacré spécifiquement aux espaces verts souligne en outre que les bienfaits du végétal pour l'être humain sont aussi directement associés à ceux qu'en retirent également les espèces animales : « En plus d'embellir la ville, le végétal la rend plus agréable à vivre. D'abord, car les plantes participent à l'atténuation de l'effet d'îlot de chaleur, c'est-à-dire qu'elles rendent l'air plus respirable lorsque les températures grimpent en été. Et par son effet barrière, le végétal atténue aussi la pollution atmosphérique. Mais ce n'est pas tout ! La végétation constitue un support essentiel pour la faune urbaine : elle offre le gîte et le couvert aux animaux de la ville. Mis bout à bout, chaque initiative, chaque espace végétalisé participe également à la création de connexions entre les espaces verts. Ces corridors de verdure sont essentiels pour permettre aux espèces de se déplacer elles aussi à travers la ville »¹⁸.
- 24 Cet extrait rassemble les différentes dimensions de la dynamique sociale autour de la végétation (spontanée) à Bruxelles : la dimension émotionnelle (des émotions positives liées à une ville embellie et agréable à vivre), la dimension cognitive (introduction à la notion des corridors écologiques auxquels participe la végétation¹⁹) et la dimension instrumentale (la végétation rend des services directement profitables à la population vivant en ville). Cependant, cette association entre les services rendus par la végétalisation de l'espace bruxellois et sa gestion fait néanmoins l'objet de débats.

C'est aussi un gros débat entre environnementalistes de savoir s'il faut arriver à faire accepter de défendre la nature pour elle-même et pas seulement pour les services qu'elle nous rend. Mais ça, c'est pas toujours facile.

Responsable 2, administration régionale, 04/10/22
- 25 La dimension instrumentale de la dynamique sociale observable autour de la végétation bruxelloise est ainsi à relativiser. Mais la question qu'elle pose – « la nature doit-elle

être préservée pour sa valeur intrinsèque ou en raison des bienfaits qu'elle procure aux hommes, sans lesquels ils ne peuvent vivre ? » [Larrègue, 2002 : 82] – nous invite à une réflexion éthique sur la coexistence des espèces vivantes et sur l'existence de valeurs irréductibles aux intérêts, fussent-ils humains.

Conclusion

- 26 La végétation spontanée qui se déploie dans les interstices urbains de la Région de Bruxelles-Capitale est au cœur d'une dynamique sociale dont dépend sa survie. Les émotions qu'elle suscite, les connaissances qui l'entourent et les intérêts qu'elle peut servir sont autant de dimensions qui participent à l'émergence d'initiatives visant à la protéger. L'observation de l'une de ces initiatives, le projet « Fleurs de trottoir », montre les ressorts de ce type d'action de sensibilisation qui vise à un changement de comportement à l'égard de la végétation spontanée, et plus largement de la nature, en ville.
- 27 Dans un contexte où se multiplient les atteintes à l'environnement, à la faveur d'un sentiment d'impunité environnementale indexé à une faiblesse de l'action répressive, l'intérêt que nous pouvons porter en tant que criminologues à la végétation spontanée en milieu urbain nous amène à étudier quelles sont les autres formes de réaction sociale portées par celles et ceux qui entendent la préserver. C'est du côté de la prévention que se situe un projet comme « Fleurs de trottoir ». Il s'inscrit dans l'éventail de projets conçus pour soutenir la végétalisation bruxelloise. Ces projets associent citoyen·nes, associations (environnementales, de quartier...) et autorités publiques ; le maillage ainsi créé étant renforcé au fil des initiatives qui se perpétuent. Comme en témoigne FloraBru, le recensement des plantes sauvages à Bruxelles (2024-2027) initié en vue de la réalisation du nouvel atlas floristique de la région de Bruxelles-Capitale et dans le cadre duquel de nouvelles balades guidées sont organisées dans le but de faire connaître la flore urbaine²⁰.
- 28 Notre étude montre ainsi que si la nature « ordinaire » – celle que nous côtoyons dans la vie quotidienne – est largement oubliée dans les politiques criminelles, elle bénéficie de politiques publiques et d'initiatives citoyennes visant à la protéger. Il reste à mener une étude plus approfondie sur la répression éventuelle qui serait envisagée, voire exercée, en cas de transgression des normes qui protègent la végétation spontanée sur le territoire bruxellois, comme par exemple celle relative à l'interdiction de répandre toute forme de pesticides dans l'espace public²¹. Nos travaux nous permettent d'avancer que si la réaction sociale aux atteintes à la biodiversité n'emprunte pas la voie répressive c'est notamment parce que ces atteintes restent invisibles, n'étant pas identifiées comme telles, ou parce qu'elles sont largement sous-estimées. Ce constat invite à prolonger la réflexion ici initiée sur la perception que nous avons des (atteintes aux) végétaux, à commencer par celle des professionnel·les en charge de leur gestion. Notre approche devrait être élargie à l'ensemble des actrices et acteurs en charge de la végétation à Bruxelles, pour prendre en compte leur hétérogénéité. Aux côtés des responsables communaux et régionaux agissent des responsables d'associations, mais également des jardinier·es, des ouvrier·es communaux, des bénévoles... qui assurent au quotidien la gestion du végétal en ville : leurs perceptions, tout comme celles des autorités en charge de la répression des atteintes à l'encontre des espèces végétales

(fonctionnaires sanctionneurs-trices, policier·ères, magistrat·es du parquet...) sont essentielles pour comprendre comment cette nature est protégée en ville.

- 29 Enfin, notre étude de la végétation spontanée sur le terrain bruxellois invite également à interroger la réceptivité de projets de sensibilisation comme « Fleurs de trottoir » au sein de la population générale, au regard notamment de caractéristiques individuelles – âge, genre, catégorie socio-professionnelle... – jusqu’ici peu étudiées [Menozzi, 2007]. Ces nouvelles études pourraient en outre nourrir d’autres perspectives, visant notamment à interroger dans quelle mesure de tels projets de sensibilisation viendraient atténuer, reproduire, voire renforcer des inégalités socio-spatiales.

Les auteur.es remercient vivement les évaluateur.rices et les responsables de la revue Brussels Studies qui ont contribué à l’amélioration de la contribution initiale.

BIBLIOGRAPHIE

ADAM, Christophe et ENGLEBERT, Jérôme, 2016. Éthologie et criminologie clinique : Debuyst avec Demaret pour une éthique de l’adaptation. In : *Cahiers de psychologie clinique*. 2016. Vol. 2, n° 47, pp. 9-40.

BASHAN, Danielle, COLLEONY, Agathe et SHWARTZ, Assaf, 2021. Urban versus rural? The effects of residential status on species identification skills and connection to nature. In : *People and Nature*. 03-02/2021. N° 3, pp. 347-358.

BERGÈS, Laurent, ROCHE, Philip et AVON, Catherine, 2010. Corridors écologiques et conservation de la biodiversité, intérêts et limites pour la mise en place de la Trame verte et bleue. In : *Sciences Eaux & Territoires*. N° 3, pp. 34-39.

BLANC, Nathalie, BRIDIER, Sébastien, GLATRON, Sandrine, GRÉSILLON, Lucile et COHEN, Marianne, 2011. Appréhender la ville comme (mi)lieu de vie. L’apport d’un dispositif interdisciplinaire de recherche. In : MATHIEU, Nicole (dir.), *La Ville durable, du politique au scientifique*. Versailles : Éditions Quæ. Pp. 261-281.

BOURDEAU-LEPAGE, Lise, 2023. Bien-être en ville et changement climatique, la part de la nature. In : *Bulletin de l’association de géographes français*. 27/03/2023. Vol. 99, n° 4, pp. 575-592. Disponible à l’adresse : <https://journals.openedition.org/bagf/10316>

BOURDEAU-LEPAGE, Lise, 2019. De l’intérêt pour la nature en ville. Cadre de vie, santé et aménagement urbain. In : *Revue d’Économie Régionale & Urbaine*. 12/2019. N° 5, pp. 893-911.

BRUN, Marion, VASEUX, Lucy, MARTOUZET, Denis et DI PIETRO, Francesca, 2018. Usages et représentations des délaissés urbains, supports de services écosystémiques culturels en ville. In : *Environnement urbain*. 17/07/2017. N° 11.

CHEYLAN, Gilles, 2018. Formes et apparences : comment la morphologie influence notre perception du comportement animal. In : *Sauver sa peau : art & taxidermie*. 06/2017. Pp. 1-8.

DEBUYST, Christian, 1985. *Modèle éthologique et criminologie*. Bruxelles : Mardaga.

- DUBOST, Françoise et LIZET, Bernadette, 2003. La nature dans la cité. De l'hygiénisme au développement durable. In : *Communications*, 19/03/2003, n° 74, pp. 5-17.
- EL JAI, Boutaina et PRUNEAU, Diane, 2015. Favoriser la restauration de la biodiversité en milieu urbain: les facteurs de réussite dans le cadre de quatre projets de restauration. In : *VertigO*. 12/2015. Vol. 15, n° 3.
- FLUCKIGER, Alexandre, 2018. Gouverner par des « coups de pouce » (nudges) : instrumentaliser nos biais cognitifs au lieu de légiférer ?. In : *Les Cahiers de droit*. 03/2018. Vol. 59, n° 1, pp. 199-227.
- GHORRA-GOBIN, Cynthia, 1997. La ville américaine. De l'idéal pastoral à l'artificialisation de l'espace naturel. In : *Les Annales de la recherche urbaine*, 03/1997, n° 74, pp. 69-74.
- HAMEL, Jacques, 1998. Défense et illustration de la méthode des études de cas en sociologie et en anthropologie. Quelques notes et rappels. In : *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 01-06/1998, n° 104, pp. 121-138.
- JEUDY, Henri-Pierre, 1991. Le choix public du propre. Une propriété des sociétés modernes. In : *Les Annales de la Recherche urbaine*, n° 53, pp. 102-107.
- LARRÈRE, Catherine, 2002. Avons-nous besoin d'une éthique environnementale ? In : *Cosmopolitiques*, 06/2002, n° 1, pp. 69-85.
- LIZET, Bernadette, 1989. Naturalistes, herbes folles et terrains vagues. In : *Ethnologie française*, 07-09/1989, n° 19, pp. 253-272.
- MACHON, Nathalie, AMARA, Juliette, AMOUREAUX, Alice et GALLANT-CANGHUILHEM, Matthieu, 2022. La flore des rues parisiennes à cent quarante ans d'intervalle. In : MATAGNE, Patrick (dir.), *La nature en ville*. Champs-sur-Marne : LISAA éditeur. Pp. 31-50.
- MAKOWIAK, Jessica, 2015. Les continuités écologiques : des dynamiques urbaines aux dynamiques normatives. In : *Revue juridique de l'environnement*, 30/11/2015, hors-série n° 1, pp. 37-49.
- MATHIS, Charles-François, 2022. Quelle nature pour les villes françaises depuis le XIXe siècle ? In : MATAGNE, Patrick (dir.), *La nature en ville*. Champs-sur-Marne : LISAA éditeur. pp. 19-30.
- MENOZZI, Marie-Jo, 2007. « Mauvaises herbes », qualité de l'eau et entretien des espaces. In : *Natures Sciences Sociétés*, 2/2017, n° 15, pp. 144-153.
- NGUYEN, Tuan, MALINA, Robert, MOKAS, Ilias, PAPAKONSTANTINO, Antonis, POLYZOS, Orestes et VANHOVE, Maarten, 2023. WASP: the World Archives of Species Perception. In : *Database. The Journal of Biological Databases and Curation*. 28/02/2023. Vol. 2023.
- NOEL, Grégoire, VAN KEYMEULEN, Violette, VAN DAMME, Olivier, SMETS, Sylvie, RUELLE, Julien et FRANCIS, Frédéric, 2022. *Streetbees – Clauses techniques pour l'aménagement de trottoirs et revêtements permettant l'accueil d'abeilles sauvages terrioles. Rapport final*. Bruxelles : Bruxelles Environnement.
- PAULY, Alain, 2019. Contribution à l'inventaire des abeilles sauvages de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Forêt de Soignes (Hymenoptera: Apoidea). In : *Belgian Journal of Entomology*, 31/12/2019, n° 79, pp. 1-160.
- QUERTIER, Elisabeth et GIRAULT, Yves, 2011. Tendances actuelles de la mise en exposition de la biodiversité. In : ALPE, Yves et GIRAULT, Yves, *Éducation au développement durable et à la biodiversité : concepts, questions vives, outils et pratiques*. Digne les Bains : IUT de Provence. pp. 34-57.
- SABOURIN, Paul, 1993. La régionalisation du social. Une approche de l'étude de cas en sociologie. In : *Sociologie et sociétés*. 30/09/2002. Vol. 25, n° 2, pp. 69-91.

- SALLE, Grégory, 2019. De la green criminology à l'analyse de la gestion différentielle des illégalismes. In : *Déviance et Société*. 04/2019. Vol. 43, n° 4, pp. 593-620.
- SCHEER, David, JONET, Florence, DANIEL, Anouk, JONCKHEERE, Alexia et PUTZ, Jean-François, 2023. *CRIMBIODIV - Criminal behavior against biodiversity. Final report*. Bruxelles : Belgian Science Policy Office. Disponible à l'adresse : <https://www.belspo.be/belspo///fedra/proj.asp?l=fr&COD=B2%2F202%2FP1%2FCRIM%2DBIODIV>
- SCHEER, David, MAHIEU, Valentine et JONCKHEERE, Alexia, 2024. Étudier les criminalités environnementales. Quand la criminologie sort des sentiers (re)battus ? In : *Champ pénal/Penal field*, n° 31. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/champpenal/15504>
- SEGAUD, Marion, 1992. *Le Propre de la ville: pratiques et symboles*. La Garenne-Colombes : éditions de l'Espace européen.
- SMETS, Sylvie et VAN DAMME, Olivier, 2021. Le CRR étudie la nidification des abeilles sauvages terrioles dans les revêtements des trottoirs bruxellois via le projet Streetbees. In : *Newsletter du Centre de recherches routières*, 07-08-09/2021, pp. 1-6.
- THALER, Richard et SUNSTEIN, Cass, 2008. *Nudge: Improving Decisions about Health, Wealth, and Happiness*. New Haven : Yale University Press.
- VANDEN BERGHE, Chloé, 2023. Vivants dans la ville : Les renards roux du bois de la Grappe (Région de Bruxelles-Capitale). In : *Géo-Regards*, 01/03/2023, n° 16, pp. 17-34.
- VAN MEERBEEK, Piet, 2014. *L'impact sociétal de la nature en ville*. Bruxelles : éditions Sarah Hollander, Bral vzw.

NOTES

1. Recherche « Criminal behavior against biodiversity » (CRIM-BIODIV), menée du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2023, sur financement de la politique scientifique fédérale belge (BELSPO, BRAIN-be 2.0), coordonnée par l'INCC et menée avec Canopéa [Scheer *et al.*, 2023].
2. Au sens large du terme, entendu ici comme les transgressions (pénalement ou administrativement) sanctionnables aux normes qui régissent la vie sociale.
3. Pour un aperçu de ces diverses associations, voir par exemple celles qui se sont regroupées au sein de l'asbl Bruxelles Nature. Voir <https://bruxellesnature.be/>
4. En mentionnant l'espace urbain bruxellois ou Bruxelles, nous nous référons globalement au territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, composée de ses 19 communes.
5. Le carnet « Fleurs de trottoirs. Entre les pavés, la nature sauvage ! » est téléchargeable. Voir https://environnement.brussels/sites/default/files/user_files/20200423_carnet_plantes_fr-web.pdf ou <https://urban-ecology.be/blog/fleursdetrottoirs>
6. L'inscription se faisait via un formulaire en ligne. Nous avons participé en 2022 à l'une de ces balades, organisées cette année-là de mai à septembre. Elles se sont déroulées dans les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale et duraient environ 1h30, guidées par des spécialistes. L'inscription à ces promenades en tant que citoyen·nes comporte évidemment des implications méthodologiques sur lesquelles nous n'avons pas la place de revenir ici. Notons, à cet égard, que cette observation s'est déroulée dans un lieu public et s'est faite sans intervention de notre part (nous n'avons jamais pris la parole ni posé de question, et nous avons suivi la promenade et écouté les explications du guide en prenant place au sein du groupe de citoyen·nes inscrit·es).
7. Ces trois dimensions ne sont pas hiérarchisées entre elles.

8. Les personnes qui se sont inscrites à la balade n'étaient certes pas indifférentes à la végétation spontanée. Mais, au cours de cette balade, des passant·es nous ont vus nous pencher sur ce qui poussait dans les interstices des trottoirs et se sont arrêtés, intrigués par notre attitude, certains osant nous interpellier. Ces passant·es sont passés de l'indifférence à l'attention.

9. Voir le site web du projet : <http://www.wasp-project.net/>

10. Voir par exemple <https://urban-ecology.be/blog/2023/10/10/2023-2025-vegetalaeken>. Il n'est pas possible ici de lister toutes les initiatives menées au sein des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale, tant elles sont nombreuses et recensées dans diverses plateformes et pages du web.

11. 89 sites de nidifications ont été étudiés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, quelques photos de ces sites étant proposées dans la publication (voir https://brrc.be/sites/default/files/2021-09/Streetbees_FR.pdf).

12. Ceci s'explique par notre dispositif d'enquête qui ne visait pas à interroger la population visée par les campagnes (voir introduction). Tout comme nous n'avons pas interrogé les ouvriers communaux, en charge de l'entretien des voiries qui ont peut-être des considérations plus critiques à émettre, en termes par exemple de gestion par arrachage mécanique des plantes invasives, comme la berce du Caucase ou la renouée du Japon.

13. Voir <https://youtu.be/OW1CQM8LLY>.

14. « Coexistence, la faune sauvage bruxelloise », exposition de Thomas Jean. Voir <https://maisonecohuis.be/?p=2704>. Voir également les travaux de Chloé Vanden Berghe qui montrent comment les renards se déploient dans les interstices de la Région de Bruxelles-Capitale : « Aujourd'hui, vivre en renard dans le quartier du bois de la Grappe, c'est transformer l'espace en creusant des terriers, sous des buissons touffus ou au cœur des avenues » [Vanden Berghe, 2023 : 29].

15. Etude de 88 expositions présentées majoritairement en France, mais également dans les pays frontaliers et au Québec.

16. <https://inspironslequartier.brussels/nature-biodiversite/>

17. Les initiatives de sensibilisation ou d'appel au développement de l'écologie à Bruxelles se multiplient. Elles sont portées par divers acteurs·trices et collectifs, et reçoivent souvent le soutien de Bruxelles environnement/Leefmilieu Brussel.

18. <https://vegetage.brussels/>

19. Les corridors écologiques sont des espaces qui permettent aux espèces de se déplacer dans des conditions favorables, en assurant des connexions entre des réservoirs de biodiversité [Makowiak, 2015 : 40].

20. <https://www.natagora.be/FloraBru>.

21. L'article 48 du règlement général de police commun aux 19 communes bruxelloises dispose que « Sans préjudice de la législation en vigueur, il est interdit de répandre toute forme quelconque de pesticide sur l'espace public ».

RÉSUMÉS

La végétation spontanée qui se déploie dans les interstices urbains de la Région de Bruxelles-Capitale est au cœur d'une dynamique sociale dont dépend sa survie. Les émotions qu'elle suscite, les connaissances qui l'entourent et les intérêts qu'elle peut servir sont autant de dimensions qui

participent à l'émergence d'initiatives visant à la protéger. Une approche critique en est proposée, dans la perspective d'une criminologie de la réaction sociale qui vise à comprendre comment l'être humain réagit (ou non) à la destruction de la biodiversité.

De spontane vegetatie die in spleten en kieren groeit in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest staat centraal binnen een sociale dynamiek die bepalend is voor het voortbestaan van deze planten. De emoties die ze wekken, de kennis erover en de voordelen die ze kunnen bieden, zijn allemaal dimensies die een rol spelen bij het ontstaan van initiatieven om deze vegetatie te beschermen. Er wordt een kritische benadering voorgesteld binnen het denkkader van de criminologie van de sociale reactie die probeert te begrijpen hoe de mens al dan niet reageert op de aantasting van de biodiversiteit.

Spontaneous vegetation which grows in the cracks and gaps of the Brussels-Capital Region lies at the heart of the social dynamics which its survival depends upon. The emotions it arouses, the knowledge surrounding it and the interests it may serve all shape the emergence of initiatives to protect it. A critical approach is proposed, with a perspective which aligns with a criminology of social reaction aimed at understanding how human beings respond (or not) to the destruction of biodiversity.

INDEX

Mots-clés : écologie, environnement, aménagement du territoire

Trefwoorden ecologie, leefmilieu, ruimtelijke ordening

Thèmes : 8. environnement – énergie – développement durable

Keywords : ecology, environment, land use planning

AUTEURS

ALEXIA JONCKHEERE

Criminologue et juriste, Alexia Jonckheere est chercheure et cheffe de travaux à l'Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC). Ses terrains d'enquête portent sur l'exécution des peines, les professionnels de la répression et la pénalité environnementale. Elle a co-écrit avec David Scheer et Valentine Mahieu l'article Étudier les criminalités environnementales. Quand la criminologie sort des sentiers (re)battus ? In : *Champ pénal/ Penal field* [En ligne]. N° 31. Disponible à l'adresse : <http://journals.openedition.org/champpenal/15504>.
alexia.jonckheere[at]just.fgov.be

DAVID SCHEER

David Scheer est professeur de criminologie sociologique à l'Université catholique de Louvain et co-directeur du Centre de recherche interdisciplinaire sur la déviance et la pénalité. Ses travaux portent notamment sur la gestion des atteintes à la biodiversité. Dans ce cadre, il a récemment publié Chasseur et braconnier « hors-la-loi » : gestion différentielle des illégalismes et incitation à jouer avec la loi. In : *Cultures & Conflits* [En ligne]. N° 131-132. Disponible à l'adresse : [://journals.openedition.org/conflits/25565](http://journals.openedition.org/conflits/25565).
david.scheer[at]uclouvain.be